

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 39/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET

**AJOUT DE DEUX RAPPORTS
COMPLEMENTAIRES A
L'ORDRE DU JOUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux rapports complémentaires à l'ordre du jour de la séance, intitulés :

- POINT N°13 : Suppression d'un poste de chargé de mission.
- POINT N°14 : Contrat de groupe – Assurance santé.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins un contre, accepte l'ajout de ces deux rapports complémentaires.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N°40/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET

**AJUSTEMENTS COMPTABLES
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

71 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que lors du vote du budget annexe de l'Eau, le 13 avril 2015, il convenait de lire :
 - Section exploitation dépenses :
 - o 17 000 euros au lieu de 20 000 euros crédités sur le chapitre 022 (dépenses imprévues)
 - o 61 650 euros au lieu de 58 100 euros crédités sur le chapitre 011 (charges à caractère général)
- Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide des ajustements comptables tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

	BP 2015	AJUSTEMENT	BP 2015 APRES AJUSTEMENT
Exploitation - Dépenses - Chapitre 011 « Charges à caractère général »	58 650 €	+ 3 000 €	61 650 €
Exploitation - Dépenses – Chapitre 022 - « dépenses imprévues »	20 000 €	- 3 000 €	17 000 €
Total de la section d'exploitation en dépenses et en recettes	576 618 €	0 €	576 618 €

La section d'exploitation reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 576 618 €.

054-215400391-20150518-2015-070-DE

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour Copie Conforme

Le Maire,
Christian GEX

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 41/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
AJUSTEMENTS COMPTABLES
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

- Considérant que lors du vote du budget annexe des Forêts 2015, il convenait de lire :
 - Section investissement dépenses
 - o 2 300 euros au lieu de 2 900 euros crédités sur le chapitre 020 (dépenses imprévues)
 - o 27 699.42 euros au lieu de 27 099.42 euros crédités sur l'opération d'équipement n°6105 « bois et forêts ».
- Vu l'avis de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide des ajustements comptables tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après.

	BP 2015	AJUSTEMENT	BP 2015 APRES AJUSTEMENT
Investissement - Dépenses - Chapitre 020 « Dépenses imprévues »	2 900 €	- 600 €	2 300 €
Investissement - Dépenses – Opération d'équipement 6105 « bois et forêts »	27 049.42€	+ 600 €	27 699.42 €
Total de la section d'investissement en dépenses et en recettes	56 300 €	0 €	56 300 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur La section d'investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 56 300 €.

054-215400391-20150518-2015-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° **42/2015** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions Budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins une voix contre :

DECIDE d'affecter les sommes de :

- **Section d'investissement dépenses**
 - o + 315 000 euros au chapitre 21 « immobilisations corporelles »
- **Section investissement recettes**
 - o + 165 000 euros au chapitre 024 « produits de cessions »
 - o + 150 000 euros au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »

.../...

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET VILLE**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

.../...

	BP 2015	DM	BP 2015 + DM
Investissement - Dépenses - Chapitre 21 - « Immobilisations corporelles »	1 262 058 €	+ 315 000 €	1 577 058 €
Investissement - Recettes - Chapitre 024 « produits de cessions »	150 000 €	+ 165 000 €	315 000 €
Investissement - Recettes - Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »	300 000 €	+ 150 000 €	450 000 €
Total de la section d'Investissement en dépenses et en recettes	4 768 476 €	+ 315 000 €	5 083 476 €

La section d'investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 4 768 476 + 315 000 = 5 083 476 euros

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 43/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE.
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les sommes de :

- Section exploitation dépenses

- o – 1 500 euros au chapitre 011 « charges à caractère général »
- o + 1 500 euros au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

	BP 2015	DM	BP 2015 + DM
Exploitation - Dépenses - Chapitre 011 « Charges à caractère général »	61 650 €	-1 500 €	60 150 €
Exploitation - Dépenses - Chapitre 65 - « Autres charges de gestion courante »	1 900 €	+ 1 500 €	3 400 €
Total de la section d'exploitation en dépenses et en recettes	576 618 €	0 €	576 618 €

La section d'exploitation reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 576 618 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 44/1111 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
DECISION MODIFICATIVE
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'affecter les sommes de :

- **Section exploitation dépenses**
 - o - 1 364 euros au chapitre 011 « charges à caractère général »
 - o + 1 364 euros au chapitre 67 « charges exceptionnelles »

La section d'exploitation reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 205 050 €

	BP 2015	DM	BP 2015 + DM
Exploitation - Dépenses - Chapitre 011 « Charges à caractère général »	87 540 €	-1364 €	86 176 €
Exploitation - Dépenses – Chapitre 67 - « Charges exceptionnelles »	0 €	+1 364 €	1 364 €
Total de la section d'exploitation en dépenses et en recettes	205 050 €	0 €	205 050 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 45/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
**ADMISSIONS EN NON-
VALEUR .**
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que Madame la Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des pièces pour des raisons diverses (procès-verbal de carence, personne n'habitant plus l'adresse indiquée, personne décédée, combinaison infructueuse d'actes) ;
- Vu la proposition de Madame la Comptable du Trésor par courrier explicatif du 14 Avril 2015 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2005 à 2010 pour un montant de **1.691.72 euros**, les crédits prévus au PB 2015, après décision modificative, étant suffisants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 46/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

OBJET

**ADMISSIONS EN NON-
VALEUR.
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que six factures, chacune d'un montant de 38.72 € ont été adressées par la régie municipale des eaux à un administré qui n'a pas été en mesure de s'en acquitter. Des poursuites ont été engagées par Madame la Comptable du Trésor qui n'a pu procéder au recouvrement des pièces (la procédure a donné lieu à un procès-verbal de carence).
- Vu la proposition de Madame la Comptable du Trésor par courrier explicatif ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2011 à 2013 pour un montant total de 232.32 euros

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 47/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
**ADMISSIONS EN NON-
VALEUR :**
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'une facture d'un montant de 426.05 € a été adressée par la régie municipale des eaux à une société civile professionnelle qui n'a pas été en mesure de s'en acquitter. Des poursuites ont été engagées par Madame la Comptable du Trésor qui n'a pu procéder au recouvrement des pièces (la procédure a donné lieu à un procès-verbal de carence et la société civile professionnelle n'existe plus).
- Vu la proposition de Madame la Comptable du Trésor par courrier explicatif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur de titres de recettes de 2011 pour un montant de 426.05 euros

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 48/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET

**ADMISSIONS EN NON-
VALEUR.
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'une facture d'un montant de 416.11€ a été adressée par la régie municipale des eaux à une société civile professionnelle qui n'a pas été en mesure de s'en acquitter. Des poursuites ont été engagées par Madame la Comptable du Trésor qui n'a pu procéder au recouvrement des pièces (la procédure a donné lieu à un procès-verbal de carence et la société civile professionnelle n'existe plus).
- Vu la proposition de Madame la Comptable du Trésor par courrier explicatif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur de titres de recettes de 2011 pour un montant de 416.11 euros, les crédits prévus au BP 2015 étant suffisants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 49/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
**ADMISSIONS EN NON-
VALEUR.**
**BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que Madame la Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des pièces pour des raisons diverses (procès-verbal de carence, personne n'habitant plus à l'adresse indiquée, personne décédée, combinaison infructueuse d'actes).
- Vu la proposition de Madame la Comptable du Trésor par courrier explicatif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2004 à 2013 pour un montant de 1 422.02 euros, les crédits prévus au BP 2015 étant suffisants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 50/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
REDUCTION DE TITRE –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'à la suite d'une erreur de facturation sur un titre correspondant à une redevance d'assainissement d'une part, et s'agissant d'un titre émis sur une année budgétaire antérieure (2014) d'autre part,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder une réduction de 1122.21 € sur le titre 2014-216 du budget de l'assainissement, correspondant au montant surfacturé.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 51/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
ANNULLATION DE TITRE –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'en 2014, la Commune de BACCARAT a procédé à une vente de bois sur pieds à un particulier pour un montant de 1 364 euros ;
- Considérant qu'une erreur matérielle au sein des services de l'Office National des Forêts a eu pour incidence de surestimer le volume réel de la vente par rapport au volume prévisionnel, ce qui a comme conséquence d'amoinrir les recettes prévues liées à cette vente.
- Vu la demande de Madame le Comptable du Trésor
- Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'annuler le titre n°72-2014 émis par la Commune de BACCARAT en date du 20 mai 2014, les crédits prévus au compte 673, après la décision modificative étant suffisants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° **52/2015** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
OUVERTURE D'UNE LIGNE DE
TRESORERIE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.3 Emprunts

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu la délibération du 29 MARS 2014, par laquelle le Conseil Municipal a consenti des délégations au Maire, en l'autorisant à réaliser la ou les lignes de trésorerie dont le montant est à préciser soit lors de l'adoption du budget de la collectivité, par délibération séparée, soit par délibération dans le cours de l'année.

Vu l'avis de la Commission des Finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins une voix contre,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir en 2015, une ligne de trésorerie dont le montant est arrêté à 500.000 €.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 53/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil quinze, le dix huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins une abstention, et 3 non-participation au vote (M.FRANCOIS : Président de l'Association de Jumelage BACCARAT - GERNSBACH ; Mme Isabelle PERRY : Présidente de l'OMAC, M. Florent MARULAZ : Président de l'Association « Les Amis de Baccarat ».

DECIDE d'attribuer une subvention aux diverses associations figurant dans le tableau ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



SUBVENTIONS 2015

ASSOCIATIONS DIVERSES	VOTE
ADMR	2 300 €
APE Collège Baccarat	200 €
Artistes Amateurs	200 €
Banque Alimentaire	1 500 €
Bibliothèque Familiale	2 100 €
Classe 65	300 €
Comité des fêtes	4 000 €
Conjoints Survivants	350 €
Croix Rouge Française	500 €
Jumelage Baccarat - Gernsbach	1 200 €
La Gueriotte	2 500 €
Musique d'Ensemble Municipale	1 500 €
Métamorphose	1 200 €
Retraités et Personnes Agées	1 500 €
Club 3ème Age	150 €
Secours Catholique	350 €
Souvenir Français	500 €
UCAB	4 000 €
Retraités de la Cristallerie	500 €
Visiteuses malades MHB	300 €
Restaurant du cœur	300 €
A.M.C.	220 €
O.M.A.C.	5 000 €
Les Amis de Baccarat	100 €
PAS A PAS AVEC LAILLYA	300 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

054-215400391-20150518-2015-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015

Publication : 29/05/2015

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

M. Christian GEX

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 54/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
ACQUISITION D'UN BIEN
IMMOBILIER.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

3. Domaine et Patrimoine
3.1 Acquisitions.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que par courrier en date du 27 avril 2015, le Président de l'association Sainte-Anne a confirmé à la Commune de BACCARAT que l'association Saint-Joseph, propriétaire des parcelles cadastrales AN 158 (jardin) AN 172 et AN 173 (Château-Gaillard et annexes), est venderesse de cet ensemble de biens pour un montant de 315 000 euros.

- Considérant que la Commune de BACCARAT est intéressée par ce bien dans le cadre d'un projet d'envergure pour l'ensemble de son territoire et qui verrait à terme la création d'un musée lié à une collection de flacons de parfums constituée par un collectionneur privé depuis 1989 à travers le monde. Ces flacons sont tous issus de la Manufacture de BACCARAT et constituent des pièces uniques et précieuses qui portent toujours les plus grands noms de parfumeurs. L'objectif de l'acquisition de ce bien immobilier est double :

- Faire porter le projet par la Commune. En effet, c'est grâce à un tel montage juridique que les partenaires financiers institutionnels (Europe, Etat, Conseil régional, Conseil départemental, etc.) peuvent être sollicités et par conséquent abonder dans ce projet.
- Garantir au collectionneur privé la participation de la collectivité à ce projet en assurant les conditions matérielles nécessaires à la création de ce musée.

Vu l'avis de France Domaines,
Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins
une voix contre,

DECIDE de l'acquisition du bien immobilier visé ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes
pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150529-2015-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 55/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET

**VENTE ANCIEN CHEMIN DE
MERVILLER –
PROPOSITION ACQUISITION
M. CUNY Jean-Louis.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE.

3.2 Aliénation.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que par délibération du 12 novembre 2014, le conseil municipal a décidé la vente du chemin rural dit « Ancien chemin de Merviller » au prix de 1 € le m2, frais de notaire à la charge des acquéreurs.
En application de l'article L 161-10 du Code rural qui concerne les chemins ruraux « Lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés. »
- Vu le courrier du 15 janvier 2015 et en application de son droit de préemption sur la vente dudit chemin, Monsieur Jean-Louis CUNY, propriétaire riverain, a remis une offre d'achat pour la portion de terrain concernée, aux conditions de la délibération précitée ; Soit 1€ le m2, frais de notaire à sa charge pour une surface d'environ 754 m2 .

Après la purge du délai d'un mois relatif au dit droit de préemption des propriétaires riverains, Monsieur Jean-Louis CUNY se propose d'acquérir la pleine largeur de la portion de chemin attenant à sa propriété ; Etant donné que le propriétaire riverain situé à l'opposé de sa propriété n'a pas manifesté de volonté d'acquérir une partie du chemin.

.../...

.../...

- Vu la proposition de M. Jean-Louis CUNY proposant d'acquérir ce complément de terrain d'une surface approximative de 220m² pour l'euro symbolique, en compensation du coût qu'il devra supporter pour sa remise en état.

- Vu l'avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre cette portion de terrain d'environ 220m² au prix de l'euro symbolique et à signer l'acte à intervenir.
Conformément à la délibération du 12/11/2014, les frais de géomètre restent à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° **56/2015** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET
Approbation de l'acte
constitutif du groupement de
commandes pour l'achat
d'électricité, de fournitures et
de services en matière
d'efficacité énergétiques.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En tant que consommatrices d'électricité pour leurs besoins propres, les collectivités publiques sont particulièrement concernées par les récentes transformations du paysage énergétique.

En application des directives européennes transposées en France, le marché de l'électricité est en effet intégralement ouvert à la concurrence. Tous les consommateurs sont désormais des clients dits «éligibles» et peuvent ainsi choisir librement leurs fournisseurs. Cette possibilité a été conférée dès 2004 aux clients professionnels (industriels, commerçants, administrations, etc.), puis étendue le 1er juillet 2007 à l'ensemble des clients particuliers.

La mise en concurrence des fournisseurs d'électricité revêt, en principe, un caractère optionnel. Cette faculté, cependant, est d'ordre général, chaque consommateur demeurant soumis aux règles spécifiques le concernant.

Ce processus d'ouverture à la concurrence soulève donc des questions inédites pour les collectivités et intercommunalités, appelées désormais à appliquer le droit de la commande publique à des achats jusqu'à présent effectués dans le cadre du monopole légal de fourniture, aujourd'hui supprimé.

À partir du 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, seront tenues de souscrire une offre de marché selon la procédure de mise en concurrence requise par le Code des marchés publics, dans le respect des grands principes de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures, etc.).

Une proposition de groupement :

Face à la difficulté de s'y retrouver dans un marché dérégulé cumulée aux contraintes techniques, administratives et calendaires, la Communauté Urbaine du Grand Nancy s'organise pour proposer une solution d'achat groupé d'électricité à l'échelle de l'agglomération nancéenne, immédiatement opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2016. Il est par ailleurs proposé de mutualiser ce groupement de commande à une échelle territoriale plus large en l'ouvrant aux communes et intercommunalités intéressées de Meurthe-et-Moselle tout en s'accordant une possibilité d'ouverture à d'autres acteurs lorrains.

L'intérêt de cette solution est de proposer aux acteurs économiques une quantité conséquente d'électricité à fournir pour une durée de deux ans.

L'effet volume devrait éviter d'avoir des lots infructueux : de nombreux appels d'offres vont sortir en fin d'année du fait de cette obligation et les fournisseurs alternatifs ne sont pas encore organisés pour déployer des forces de vente sur tout le territoire ;

Les communes ayant déjà des contrats de fourniture d'électricité faisant suite à une mise en concurrence, peuvent dès à présent rejoindre le groupement en approuvant l'acte constitutif du groupement, afin de pouvoir bénéficier des prix et avantages du marché négocié à l'échéance de leurs contrats.

Une mission de coordonnateur

Afin de pallier les frais afférents au fonctionnement du groupement, une participation financière versée par les membres du groupement est prévue chaque année de la façon suivante :

- 0,40 € par MWh (Consommation annuelle de référence 2014) pour les membres ayant leur siège sur le territoire du Grand Nancy avec un minimum de 50 € et un maximum de 5 000 €,
- 0,50 € par MWh (Consommation annuelle de référence 2014) pour les membres ayant leur siège hors du territoire du Grand Nancy avec un minimum de 50 € et un maximum de 5 000 €.

L'indemnité proposée correspond à une valeur de moins de 0,5 % de la valeur de l'électricité sur le marché.

- Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,
- Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-4,
- Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 10 avril 2015,

- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de BACCARAT d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,
- Considérant qu'en égard à son expérience, la Communauté Urbaine du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité moins UNE abstention :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Communauté Urbaine du Grand Nancy en application de sa délibération du 10 avril 2015.
- **ACCEPTE** la participation financière de la commune qui sera fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif (joint en annexe)
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 57/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET
CHARTRE DE GOUVERNANCE
PLUI (Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. URBANISME

2.1 Documents d'urbanisme

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Dans le cadre des réflexions sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (une non-participation au vote),

- **EMET un AVIS FAVORABLE** sur la charte de gouvernance PLUI, validée en conseil communautaire lors de sa réunion du 14 Avril 2015.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 58/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**CONVENTION RELATIVE A
L'INSTRUCTION DES
DOCUMENTS D'URBANISME
ENTRE LE SYNDICAT MIXTE
DES VALLEES DE LA
MEURTHE et la COMMUNE DE
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. URBANISME

2.1 Documents d'urbanisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la création du syndicat mixte des Communautés de Communes des Vallées de la Meurthe rendu nécessaire pour l'instruction des différents documents d'urbanisme et afin d'être parfaitement en ordre de marche pour le 1^{er} Juillet 2015, il est nécessaire que les différentes communes concernées par l'instruction du droit des sols contractualisent avec le syndicat mixte fermé.
- Vu le projet de convention type relatif à l'instruction des documents d'urbanisme entre le Syndicat Mixte des Vallées de la Meurthe et les Communes membres de la CCVC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (une non-participation au vote),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 59/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**SUPPRESSION D'UN POSTE
DE CHARGÉ DE MISSION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme **SOMNARD** à Mme **COUDRAY** – M. **BEGNENE** à M. **LINDER** – Mme **MARECHAL** à Mme **PERRY** – M. **VANOT** à M. **GEX**.

Excusé : MM. **MALARDE** - **PREVOT**

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que le tableau des effectifs évolue dans un souci constant d'adaptation des moyens humains aux besoins du service public. Il est également le reflet de la volonté de la collectivité d'assumer ses missions au moindre coût. Dans cette optique, celle-ci peut être amenée à procéder à des adjonctions ou des suppressions de poste correspondant à la mise en œuvre de sa politique et des projets de ville.

C'est ainsi qu'un poste de Chargé de Mission avait été créé en 2009, afin d'animer le projet FISAC, consistant à promouvoir le commerce et l'artisanat local, par le montage de dossiers de subventions et d'aides diverses. Ce projet ayant été repris par la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, il apparaît aujourd'hui que le poste de Chargé de Mission n'a plus de raison d'être au sein de la collectivité. Il est donc nécessaire, par mesure d'économie et de bonne gestion budgétaire, de procéder à sa suppression.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention et une non-participation au vote,

DECIDE de supprimer du tableau des effectifs le poste de Chargé de Mission, tel qu'énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 60/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

OBJET

**CONTRAT GROUPE –
ASSURANCE SANTÉ.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 MAI 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le dix-huit Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY – M. VANOT à M. GEX.

Excusé : MM. MALARDE - PREVOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant qu'après la Garantie Maintien de salaire pour les agents placés en maladie, à laquelle la Collectivité a adhéré en 2014, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose aux collectivités adhérentes de participer à un appel d'offres pour la Garantie Assurance santé de ses agents. Cela consiste à conventionner avec une compagnie d'assurances ou mutuelle afin de faire bénéficier les agents d'un contrat groupe pour sa complémentaire santé. Cela inclut également la possibilité pour l'employeur de participer, sous conditions, aux frais de mutuelle de ses agents. Si elle est prise, cette délibération n'engage en rien la collectivité mais permet de faire partie des adhérents qui pourront avoir le choix de contracter ou pas auprès de l'organisme retenu par le centre de Gestion après appel d'offres. L'intérêt de cette action de groupe est bien sûr de pouvoir bénéficier de tarifs et conditions préférentiels.

Elle permettra par la suite d'avoir :

- l'opportunité pour la ville de Baccarat de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin de collecter auprès de la caisse des dépôts les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de participation et d'organiser une procédure de mise en concurrence.

- la possibilité que le Centre de gestion puisse souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité moins une abstention,

DECIDE d'autoriser le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle à lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150518-2015-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

